



Municipalité de Saint-Côme  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le mardi 24 octobre 2023 à 19h00 à la salle du conseil municipal au Centre des loisirs Marcel-Thériault. L'avis de convocation a été signifié par la directrice générale et greffière-trésorière le 19 octobre 2023, par courriel. Étaient présents :

**Martin Bordeleau, maire - absent**  
**Jean-Pierre Picard, conseiller siège no 1**  
**VACANT - Siège no 2**  
**Mario Baillargeon, conseiller siège no 3**  
**Karen Mc Gurrin, conseillère siège no 4**  
**Chanel Fortin, conseillère siège no 5**  
**Michel Venne, conseiller siège no 6 – maire suppléant**

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Michel Venne, maire suppléant. Marie-Claude Couture, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Préambule : À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire suppléant, après vérification, déclare l'assemblée ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption des états financiers 2022
4. Dépôt au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de Plein air (PAFIRSPA)
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 557-2023-10**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté

**3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2022**

**CONSIDÉRANT** la présentation des États financiers audités pour l'année 2022;

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 558-2023-10**



Municipalité de Saint-Côme  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** les membres du conseil, conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec [L.R.Q. c. C 27-1], adopte le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022 tel que présenté par la firme de comptabilité Boisvert et Chartrand SENCRL.

Adopté

#### 4. DÉPÔT AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA)

**CONSIDÉRANT** le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), volet 1 ;

**CONSIDÉRANT** que le programme offre une aide financière de 66 % ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme désire faire une demande pour reconstruire la patinoire et y ajouter un toit ;

#### PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin  
Appuyé par madame la conseillère Chanel Fortin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

#### Résolution numéro 559-2023-10

- **QUE** la Municipalité de Saint-Côme autorise la présentation du projet de « *Bonification des infrastructures de la patinoire à St-Côme* » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- **QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Côme à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;
- **QUE** la Municipalité de Saint-Côme mandate Madame Marie-Claude Couture, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté

#### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée



**Municipalité de Saint-Côme**  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



## 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Chanel Fortin  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 560-2023-10**

**QUE** la séance soit et est levée.

Adopté

---

Michel Venne  
Maire suppléant

---

Marie-Claude Couture  
Directrice générale et greffière-trésorière